

Le pyjama hospitalier

À l'occasion d'une exposition sur le vêtement en psychiatrie à la ferme du Vinatier, Natalie Giloux, psychiatre, revient sur l'histoire et les pratiques du port du pyjama dans les institutions.

«... J'insiste aussi pour que, dans toute la mesure du possible, les vêtements tristes et disgracieux qui sont attribués aux malades femmes dans la plupart des établissements, soient remplacés peu à peu par des toilettes plus gaies et plus seyantes. Il m'apparaît qu'un effort devrait être fait pour la confection, tout au moins, des robes d'été dans les ateliers des établissements; si les achats de tissus sont effectués de manière judicieuse, un tel procédé ne doit pas être plus onéreux que l'acquisition des "robes uniformes" qui composent actuellement le vestiaire des hospitalisées. Dans le même esprit, chaque établissement doit être mis à même d'assurer à ses malades de sexe féminin des soins de coiffure. (1) » C'est ainsi que Paul Ribeyre, ministre de la Santé publique et de la Population, défendait en 1952 le respect de la dignité des personnes hospitalisées en promouvant l'esthétique de la tenue et la singularité de la confection des vêtements des personnes hospitalisées.

Dans cette période d'après-guerre, le vêtement, quand il concerne trop de sujets tous vêtus à l'identique, rappelle de façon préoccupante les uniformes de l'asile concentrationnaire. Il peut ainsi suggérer une forme de sanction disciplinaire, et stigmatise en le dégradant le groupe uniformisé.

Ces préoccupations perdurent aujourd'hui, comme en témoignent les rapports d'activité du Contrôleur général des lieux de privation de liberté en 2008 et 2014 : « Dans de nombreux hôpitaux visités, les patients sont maintenus en pyjama, le plus souvent celui fourni par l'institution, manifestement sans prise en compte de la dignité des personnes et de l'impact dépersonnalisant de cette tenue (...) La plupart des patients entendus disent vivre ces pyjamas comme une humiliation. Les contrôleurs ont par ailleurs constaté des situations particulièrement indignes, dès lors que les tailles de pyjamas fournies par les établissements ne sont pas adaptées aux personnes corpulentes ou de petite taille. (2) »

Le Centre hospitalier Le Vinatier interroge actuellement cette pratique courante du pyjama hospitalier. Son service culturel, La Ferme, installé dans les bâtiments témoignant de son passé agricole, accueille en effet une exposition sur les usages et les représentations du vêtement à l'hôpital psychiatrique, qu'il concerne les soignants ou les personnes hospitalisées. À travers l'évolution de l'hôpital psychiatrique, le vêtement hospitalier est questionné. Des médecins, des patients témoignent...

LE PYJAMA « THÉRAPEUTIQUE »

Si actuellement elle ne fait l'objet d'aucune prescription théorisée, la pratique « d'enfiler » le pyjama hospitalier est envisagée pour mieux inscrire le patient dans une logique de soin hospitalier. Cette pratique est particulièrement désignée pour les personnes admises sur un mode contraint, qui ne comprennent pas

la nécessité de se soigner, parce qu'elles perdent la raison jusqu'à ne plus se sentir malades. Dans ce contexte, l'attribution d'une chambre, d'un lit et d'un pyjama, participe à l'instauration d'un climat thérapeutique. Il est destiné à installer la personne malade de façon confortable pour qu'on prenne soin d'elle. Le pyjama instaure les conditions d'une régression et d'une soumission aux soins prodigués par des professionnels dévoués. Bien souvent, les personnes accueillies en urgence ne sont pas admises avec leurs effets personnels ou encore elles se présentent négligées, désordonnées, n'ayant que rarement anticipé la préparation de leur trousseau pour l'hospitalisation.

Une récente étude (3) relève une moyenne de 15 % de personnes en pyjama hospitalier dans les services d'entrée, et parmi elles, 80 % admis sur le mode de soins contraints. Dans 75 % de ces cas, le port obligatoire du pyjama fait l'objet d'une prescription médicale tracée dans le dossier. Les motifs de cette prescription sont essentiellement le risque de soustraction aux soins, une désorganisation psychique sévère avec troubles du comportement, une imprévisibilité et un comportement menaçant, un risque suicidaire préoccupant.

En dehors des prescriptions médicales, le pyjama est utilisé de façon commode faute de vêtements personnels ou pour des patients dont l'état clinique et l'hygiène imposent des changements de vêtements pluriquotidien.

HONTEUX PYJAMA

Le soin psychique à l'hôpital psychiatrique se pratique rarement autour du lit, comme à l'hôpital général. Les personnes sont reçues solennellement dans un bureau médical ou infirmier du service où elles sont admises. Le pyjama n'a rapidement plus lieu d'être porté. Ce vêtement renvoie au confort, au repos et à l'intimité. Mais quand il s'uniformise, s'étend dans la durée et se déploie dans les couloirs et parcs hospitaliers, son usage doit questionner les soignants. Il faut alors douter de sa fonction présumée protectrice et accepter qu'il puisse faire souffrir... En effet, se sentir piégé dans une uniformisation qui compromet notre singularité peut humilier et dégrader d'autant que les maladies de l'âme restent trop souvent honteuses et stigmatisées.

La dépossession du vêtement personnel au profit du pyjama uniforme de l'institution dépouille brutalement le patient de son aspect habituel et de sa singularité. Ce nouvel habit porte souvent la marque voyante de l'institution, comme pour dissuader le patient de toute possibilité de personnalisation de l'habit prêt.

L'hôpital est peu sensible à l'apport esthétique dans l'approche thérapeutique. Les pyjamas hospitaliers sont souvent disgracieux. La chemise de nuit fleurie a disparu depuis quelques années pour



© Reportage à l'Unité médicale d'accueil du CH Le Vinatier © Flore Giraud, 2010.

laisser place aux seuls pyjamas, en quatre couleurs : bleu, vert, jaune, beige, en cinq tailles différentes et unisexe. L'esthétique n'est pas recherchée et son impact sur la personne hospitalisée est rarement interrogé. La variété des tissus, les motifs, les formes ne font que très rarement l'objet d'intérêt.

Dans ce contexte, le pyjama n'est alors plus un habit douillet pour le confort du lit et de la nuit, il est plutôt une forme d'assujettissement du patient au soin. Le pyjama vient signifier la restriction de liberté quand le « droit à la santé » s'impose au-delà du libre arbitre. Ce vêtement est alors celui de la soumission au soin. Il ne doit pas cependant traduire la sanction et l'humiliation par une uniformisation dégradante. On aimerait inscrire le patient dans le soin avec un habit singulier et douillet qui lui appartienne ou un pyjama beau et singulier que l'institution lui confierait pour mieux rendre compte de la bienveillance et du respect de sa dignité qu'elle lui porte.

RÉSISTER À LA DÉSHUMANISATION

Les psychiatres sont souvent piégés par le paradoxe de traiter avec dévouement les plus souffrants et les plus démunis, tout en protégeant l'ordre public de sujets dont les débordements liés à leur pathologie sont parfois rudes à contenir. L'accueil de ces derniers (qui sont loin d'être les plus nombreux) met à l'épreuve les soignants et impose des mesures contenantes plus strictes et sécuritaires. Le pyjama permet alors sans nul doute de mieux inscrire ces patients dans les soins et de les engager à mieux saisir leur statut de malade. Pour autant, ne faut-il pas s'éloigner du pyjama institutionnel ? N'est-il pas aussi une trace de l'histoire du XVI^e siècle marquée alors, comme le décrit Foucault (4), par une position morale forte et l'idée que les troubles psychiatriques ne sont pas étrangers à la notion de faute, où la sanction a sa part dans le traitement des malades ? Foucault rappelle aussi que cette approche n'a pas été la seule et qu'ailleurs, elle a pu prendre d'autres formes. Dès le VII^e siècle à Fès, peut-être aussi à Bagdad vers la fin du XII^e siècle et au Caire au XIII^e siècle, on a créé des hôpitaux ouverts et harmonieux, esthétiques et éclairés, composés de jardins et faits de belles pierres, de cours intérieures et de fontaines. On y a pratiqué une sorte de cure d'âme dans laquelle

intervenait la musique, la danse, les spectacles et l'audition de récits merveilleux sous la direction de médecins qui en observaient les effets et en contrôlaient le déroulement. Foucault raconte comment Philippe Pinel, découvrant l'hôpital de Valence en Espagne, fondé au XV^e siècle et influencé par l'Orient et la pensée arabe, en admirait quatre siècles plus tard la sage ordonnance.

Il est sans doute ainsi souhaitable de se départir de ces vestiges de l'histoire asilaire propre à une partie de l'Europe (5), pour réfléchir à l'apport d'autres influences. Le port du pyjama peut dans certains cas rester nécessaire quand le patient n'a pas d'effets personnels ou que sa désorganisation psychique requiert une inscription dans le soin qu'il réfute. Dans ce cas, faut-il que ce vêtement soit laid, de série et dépourvu de style ? L'esthétique n'est-elle pas un élément du soin ? Peut-on concevoir un pyjama coloré pour ceux qui se replient, de couleurs douces pour ceux qu'il faut apaiser, et dans tous les cas ajusté et confortable ? Espérons qu'un grand couturier, sensible aux troubles que traversent les patients, propose un jour, pour un coût presque identique à ceux pratiqués aujourd'hui, un pyjama pour les soins respectant la singularité et la dignité des patients.

1- Circulaire n° 148 du 21 août 1952, sur le Fonctionnement des hôpitaux psychiatriques, Ministère de la santé publique et de la population, signée par le ministre Paul Ribeyre.

2- Rapports d'activité, Contrôleur général des lieux de privation de liberté pour les années 2008 et 2014.

3- Évaluation des pratiques professionnelles « restrictions des libertés, port du pyjama », Dr Nicolas Mages, Centre Hospitalier Le Vinatier, 2015.

4- Michel Foucault, Histoire de la folie à l'âge classique, éditions Gallimard 1972.

5- Erving Goffman, Asiles, 1968.

À voir. Exposition Sens dessus dessous

La Ferme du Vinatier, jusqu'au 3 juillet 2016, 95 boulevard Pinel à Bron (69). Nombreuses conférences et débats. Horaires et programme détaillé sur www.ch-le-vinatier.fr/ferme